



CLEVELAND

AIDE-MÉMOIRE- DEMANDE DE PERMIS- GARAGE OU REMISE

- 1. Prendre rendez-vous avec l'inspecteur afin d'expliquer votre projet. Vous pourrez ainsi vérifier les marges et les dispositions à respecter sur le lot à construire.

ATTENTION- Dépendamment de la nature des travaux, l'inspecteur pourrait vous exiger des plans de construction par un technologue en architecture, un architecte ou un ingénieur. Elle pourrait également vous exiger de faire implanter la résidence par un arpenteur ou encore vous demandez tout autre document requis pour l'étude du dossier.

Si requis par l'inspecteur :

- a) Faire exécuter des plans de construction par un technologue en architecture, un architecte ou un ingénieur.
 - b) Faire implanter la construction par un arpenteur.
 - c) Fournir tout autre document requis par l'inspecteur.
- 4. Compléter la demande de permis en entier à la municipalité. ***La complétion partielle de votre demande de permis pourrait entraîner des délais supplémentaires. ***
Veuillez inscrire les informations suivantes sur votre demande de permis :
 - Coût total des travaux
 - Nom de l'entrepreneur qui exécutera les travaux (si vous faites les travaux vous-même, veuillez indiquer auto construction)
 - Tous les matériaux (revêtement extérieur, toiture, structure, fondation).
 - Le nombre de bâtiments accessoires déjà en place sur le lot
 - a) Amener une copie de votre plan d'implantation et de votre plan de construction à la municipalité (*si requis par l'inspectrice*).
- 5. Joindre un plan localisant votre garage ou votre remise sur votre lot. Indiquer l'emplacement de votre bâtiment principal et de tous les autres bâtiments accessoires. Le plan doit être fait sur un papier propre avec une règle. Indiquer les informations suivantes sur le plan :
 - Hauteur du garage ou de la remise
 - Dimensions du garage ou de la remise
 - Distance entre le bâtiment principal et le garage ou la remise
 - Distance entre les bâtiments accessoires et le garage ou la remise
 - Distance entre les lignes et le garage ou la remise (ligne avant, ligne latérale gauche, ligne latérale droite, ligne arrière).
 - Dimensions du bâtiment principal
 - Hauteur du bâtiment principal
 - Dimensions de tous les bâtiments accessoires présents sur le lot.

- 6. Joindre un croquis de votre remise ou votre garage à la demande. Le croquis doit être fait sur un papier propre avec une règle.

*** Prévoir un délai maximal de 30 jours ferme pour l'émission du permis, dépendamment du volume des demandes, lorsque le dossier est complet***

- 7. Lorsque le permis est prêt, l'inspecteur appelle le client pour venir payer le permis à la municipalité. Le permis n'est pas valide tant qu'il n'est pas payé et signé par le client. Les frais sont de \$25.00, payables en argent comptant ou par chèque.

***Le permis est valide un an. Si vos travaux ne sont pas terminés après un an, veuillez communiquer avec l'inspecteur afin de renouveler votre permis au même coût (\$25.00) ***

- 8. Exécuter les travaux.
- 9. Appeler l'inspecteur lorsque vos travaux seront terminés. Elle pourra ainsi fermer votre dossier et inspecter votre construction.

****Gardez toujours vos plans de construction et votre permis de construction avec vous dans un endroit bien rangé. Ils sont la preuve que vos travaux sont conformes****

Pour toute question ou pour un rendez-vous, n'hésitez pas à communiquer avec l'officier municipal en bâtiments et en environnement au 819-826-3546 poste 102 ou encore par courriel : urbanisme@cleveland.ca